



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 JUIN 2025

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	25
Convocations :	11 JUIN 2025

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, M. Clément THEODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane FERRAND, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, Mme Khadija EL ARRAM, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Benoît HEBERT, M. Stéphane DELAHAYE et Mme Catherine DEPITRE.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Mme Adeline POLLET	Pouvoir à Mme Laurence RENO
- M. Luc LESIEUR	Pouvoir à M. Clément THEODORE
- Mme Luce PANE	Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- M. Stéphane BORD	Pouvoir à M. Pierre-Arnaud PRIEUR
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Evelyne DENOYELLE	Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
- M. Jean-Baptiste BARDET	Pouvoir à M. Benoît HEBERT
- Mme Sylvie FAURE	Pouvoir à Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Monsieur Stéphane FERRAND remplit les fonctions de Secrétaire.



2025/80

OBJET : Soutien financier en solidarité avec les enfants de Gaza – Appel aux dons de l'UNICEF

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-105 en date du 6 juin 2024 relatif au soutien financier en solidarité avec les enfants de Gaza,

Considérant l'appel au don réalisé par l'UNICEF au profit des enfants de Gaza,

Considérant la nécessité d'apporter tout le soutien possible aux enfants victimes d'un conflit d'une violence innacceptable,

Considérant l'extrême gravité de la situation humanitaire dans la bande de Gaza, et l'impératif d'un accès immédiat, sûr et sans entrave à l'aide humanitaire pour les populations civiles,

Il est proposé de témoigner à nouveau de la solidarité de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, ville engagée dans les valeurs humanistes, universalistes, de justice et de paix, en attribuant une subvention de 2 000 euros à l'association UNICEF, qui intervient dans un cadre neutre et reconnu au service des enfants, premières victimes de cette guerre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE